

Hopfenweg 21
Postfach/C.p. 5775
CH-3001 Bern
Tel. 031 370 21 11
Fax 031 370 21 09
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Département fédéral des finances DFF
M. H.-R. Merz
Conseiller fédéral
Administration fédérale des finances
(AFF)
Bernerhof
Bundesgasse 3
3003 Berne

Berne, le 2 mars 2006

Cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom SA : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de solliciter notre avis sur cet objet et c'est bien volontiers que nous vous faisons parvenir notre réponse.

Travail.Suisse s'oppose à la privatisation de Swisscom pour les raisons suivantes :

1. Fin du service public

La cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom aura comme conséquence un fossé grandissant entre régions périphériques et les autres régions du pays concernant le développement des services de télécommunications. Dans ces conditions, le service universel ne peut plus être garanti si on le comprend dans un sens dynamique et devant être redéfini périodiquement selon l'évolution des technologies. Une entreprise privatisée pourra, certes, répondre aux exigences minimales fixées par la concession. Mais elle ira au-delà de ces exigences minimales que pour les clients ou les régions qui sont suffisamment lucratives pour l'entreprise. Or, les régions périphériques sont plus dépendantes encore que les régions urbaines en infrastructures de télécommunication à la pointe de la technologie pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. Une privatisation de l'opérateur historique aura donc de graves répercussions socio-économiques pour les régions périphériques.

Si la Confédération se retire de Swisscom, elle ne pourra plus garantir que le progrès technologique dans le domaine des télécommunications couvre l'ensemble du territoire et à un prix abordable.

La seule garantie qui permet que tous aient accès aux nouvelles technologies sont les buts stratégiques que le Conseil fédéral fixe comme actionnaire majoritaire de Swisscom. En cas de privatisation, la Confédération n'a plus ces possibilités. Il ne peut qu'agir par la voie d'ordonnances qui tendent à être déjà dépassées au moment même de leur entrée en vigueur tant les progrès technologiques sont rapides. De plus, si Swisscom est privatisé, le rapport de force au Parlement et au gouvernement est tel qu'il serait naïf de croire que l'on pourrait, par voie d'ordonnance, garantir que le service universel soit régulièrement adapté à l'évolution des technologies des communications.

2. Rachat par un acteur étranger et menaces pour les compétences et les emplois en Suisse

La cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom SA conduira, selon toute logique, au rachat de l'entreprise par un acteur étranger. En effet, Swisscom est la plus grande entreprise de télécommunications dans un pays à très fort pouvoir d'achat ; elle est saine financièrement et réalise des bénéfices confortables. C'est pourquoi, la privatisation de Swisscom suscitera inévitablement l'intérêt d'une grande entreprise de télécommunication à l'étranger ou d'un groupe d'investisseurs. A cet égard, aucune des mesures d'accompagnement mises en discussion par le Conseil fédéral ne peut empêcher à court ou moyen terme la reprise de Swisscom par un acteur étranger.

Il en résultera un affaiblissement de la Suisse en tant que centre de recherche et de développement dans les technologies de communication. En effet, il paraît peu vraisemblable qu'un géant des télécoms, qui rachèterait Swisscom, maintienne en Suisse les départements de recherche et de développement de Swisscom vu qu'il dispose déjà lui-même de pareils départements. Au contraire, le marché suisse permettrait d'écouler les nouveaux produits et services du repreneur et d'augmenter ainsi la rentabilité de ses propres investissements dans la recherche et le développement.

La privatisation de Swisscom et la reprise par un acteur étranger aura comme conséquence prévisible le recul des investissements en particulier dans les régions périphériques, ce qui conduira logiquement à des réductions du personnel.

Des suppressions d'emplois supplémentaires sont aussi programmées, ne serait-ce que parce que la privatisation conduit à des exigences de profit plus élevées. L'exemple de la reprise de Cablecom par l'américain Liberty Global en donne un avant-goût : deux semaines après l'annonce de la reprise, le 8 novembre 2005, une réorganisation était annoncée avec la suppression de 15 pour cent des postes.

3. Les mesures d'accompagnement n'atteignent pas leur but

Les mesures d'accompagnement mises en discussion sont de deux ordres : celles qui devraient garantir l'approvisionnement de base et celles qui visent à préserver l'indépendance de Swisscom. Or, ni les unes ni les autres ne sont en mesure d'atteindre réellement leur but. Même ceux qui les mettent en discussion en conviennent !

Il ne vaut pas la peine de s'attarder longuement sur l'idée du lancement d'une action populaire pour préserver l'indépendance de l'entreprise. Les débats ont déjà montré le scepticisme évident de la part tant des experts que de la politique et de la population pour cette mesure.

La mesure qui prévoit une minorité de blocage, appliquée par exemple en France et en Allemagne, n'empêche pas non plus le contrôle de Swisscom par un acteur étranger. La minorité de blocage (un tiers des voix plus une) ne peut empêcher que certains points selon l'art. 704 CO, comme la modification du but social, l'augmentation qualifiée du capital-actions, la fusion et le transfert du siège à l'étranger. La minorité de blocage ne permet pas davantage à la Confédération de garder une forte influence sur les buts stratégiques de l'entreprise (par ex. abandons d'activités ou délocalisation de centres décisionnels) ni de garantir le service public compris dans un sens dynamique.

En vous remerciant par avance de tenir compte de notre position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Hugo Fasel

Denis Torche

Président

Secrétaire central